

IMMIGRATION : une politique déterminée

Depuis 2007, une politique migratoire ferme et équilibrée

Lutter avec détermination contre toute forme d'immigration illégale

- Pour assurer sa cohésion, **une société a besoin de réguler son immigration**. La France reste attachée et fidèle à sa tradition d'accueil. Nous avons le devoir d'accueillir et de favoriser l'intégration des étrangers qui sont autorisés à entrer et à séjourner dans notre pays. En cela, la France est l'un des pays les plus ouverts du monde.
- Cependant, **notre politique migratoire doit demeurer ferme**. Le Gouvernement engage tous les moyens nécessaires pour **lutter efficacement contre l'immigration irrégulière**. Nous ne pouvons en effet accepter que se maintiennent sur notre territoire des personnes qui ne sont pas autorisées à y séjourner.
- En ce sens, depuis 4 ans, **la politique du Gouvernement ne faiblit pas. Les résultats sont là !** Avant 2001, la France reconduisait dans leur pays d'origine entre 8 000 à 9 000 personnes en situation irrégulière par an, aujourd'hui ce sont environ **30 000 personnes qui, chaque année, sont éloignées du territoire français**.
 - **106 000 immigrés ont été éloignés** du territoire depuis 2007.
 - **156 filières mafieuses** ont été démantelées en 2010.
 - **100 000 étrangers** qui tentaient d'entrer sur le territoire sans visa ont été refoulés en 3 ans.
- Le Gouvernement se **refuse à procéder à des régularisations massives**, comme ce fut le cas entre 1997 et 2002, lorsque 76 500 sans-papiers avaient été régularisés. Notre souhait est de **régulariser au cas par cas**, dans le souci d'éviter les "appels d'air" et de susciter de faux espoirs à des candidats à un "eldorado" européen idéalisé. En 2010, seules 2 500 personnes ont été régularisées.

Réguler l'immigration légale

- La question de l'immigration ne se limite pas à **la lutte contre l'immigration clandestine**. Notre politique doit aussi passer par une **bonne capacité d'intégration des étrangers**. Faire en sorte que les Français aient une relation paisible avec ceux que nous accueillons sur notre territoire. Or aujourd'hui, nous faisons le constat que l'intégration ne fonctionne plus et nous devons réagir. **24 % des étrangers non-européens présents sur le territoire sont des demandeurs d'emploi !**
- Dans ce contexte économique difficile, nous souhaitons désormais mieux **réguler l'immigration légale**. Celle-ci sera revue à la baisse dès cette année et passera de 200 000 à 180 000.
- Tout responsable politique doit tenir compte de cette réalité. Nos voisins espagnols, anglais, allemands se posent les mêmes questions et les traitent sans susciter la polémique et l'amalgame. Le Gouvernement de David CAMERON a affiché un objectif de réduction de moitié du flux migratoire vers la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement doit relever de nouveaux défis

Adapter nos moyens à l'évolution de l'immigration irrégulière

- **L'immigration évoluée** et la France doit sans cesse adapter sa législation et développer des technologies nouvelles de lutte contre l'immigration clandestine.
 - Un projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité est en discussion actuellement au Parlement. Pragmatique et opérationnel, ce texte permettra de renforcer l'efficacité de l'action du Gouvernement pour mettre en œuvre sa politique.
 - Le **délai de rétention administrative** sera ainsi allongé de 32 à 45 jours.
 - Des **zones d'attentes temporaires** pourront être créées lorsqu'un groupe de migrants arrive de manière imprévue sur le territoire français en dehors du passage frontalier.
 - En matière de **nouvelles technologies**, des **visas biométriques** seront mis en place dès la fin du mois de juin 2011 et 120 postes de lecture des données biométriques seront créés.

Maitriser les nouvelles vagues d'immigration aux frontières de l'Union européenne

- Depuis plusieurs semaines, la France doit faire face à l'arrivée de **milliers de migrants tunisiens** qui, une fois en Italie, souhaitent entrer sur notre territoire.
- Avec l'approbation de la Commission européenne, **la France applique à la lettre les accords de Schengen**. Ainsi, nous renvoyons immédiatement vers l'Italie les personnes qui ne rempliraient pas les conditions nécessaires pour être autorisées à circuler dans l'espace Schengen, à savoir détenir des documents d'identité valides et justifier de ressources suffisantes pour vivre pendant son séjour.
- L'effectivité de cette réponse est assurée par le déploiement d'une patrouille de CRS supplémentaire à la frontière franco-italienne, afin d'épauler les services de police et de gendarmerie.
- **L'immigration en Europe c'est d'abord un enjeu et un défi européen !** C'est pourquoi, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne ont décidé d'envoyer, dans le cadre de FRONTEX, sur les côtes tunisiennes, des patrouilles aériennes et navales afin d'empêcher les départs d'immigrés illégaux. Nous devons convaincre nos partenaires européens que la solution ne réside pas dans la régularisation massive des migrants, mais dans la prévention de l'émigration illégale.
- Au-delà, nous devons **renforcer notre partenariat avec les pays d'émigration**, en les accompagnant dans leurs efforts de démocratisation et de développement économique.

L'ensemble des FOCUS et CLÉS-ACTU : <http://www.porte-parole.gouv.fr>
Gérer votre abonnement : <http://kiosque.porte-parole.gouv.fr/abo/cles-actu/>